



## PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 15 avril 2021

## France relance : 31,7 millions d'euros engagés pour la culture en Occitanie

Le plan de relance national, doté de 2 milliards d'euros pour la culture, permet de soutenir le patrimoine dans les territoires, de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi que la consolidation de nos grandes filières économiques culturelles.

Ces dotations se déclinent selon les axes suivants :

- la reconquête de notre modèle de création et de diffusion artistique (426 millions d'euros) ;
- une relance par et pour le patrimoine (614 millions d'euros) ;
- un effort spécifique pour soutenir l'emploi artistique, redynamiser la jeune création et moderniser le réseau des établissements d'enseignement supérieur de la culture (113 millions d'euros) ;
- la consolidation et la modernisation des filières culturelles stratégiques lourdement impactée par la crise (428 millions d'euros) ;
- une stratégie d'avenir pour l'ensemble des Industries Culturelles et Créatives (19 millions d'euros de crédits budgétaires et 400 millions d'euros au titre du PIA4 sur 5 ans).

Sur l'ensemble de ces moyens exceptionnels, 460 millions d'euros sont d'ores-et-déjà répartis dans les territoires dont 31,7 millions d'euros pour la région Occitanie.

## En Occitanie : 23 projets d'investissement soutenus

L'Occitanie va bénéficier d'une enveloppe de 29 millions d'euros pour la sauvegarde et la restauration du patrimoine (liste en annexe des 23 projets soutenus). Des travaux vont notamment être engagés sur les cathédrales d'Albi, Auch et Montpellier, dans le cadre du « Plan cathédrales », tandis que nombre d'équipements culturels pourront bénéficier d'aides afin de participer à la transition écologique en s'adaptant aux nouvelles normes en vigueur, telles les Scènes nationales de Sète, Tarbes ou Narbonne. Le Centre des monuments nationaux s'apprête de son côté à investir dans les Remparts d'Aigues-Mortes ou la Cité de Carcassonne afin d'accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions.

## Des aides exceptionnelles pour le spectacle vivant pour un montant de 2,7 millions d'euros

- Un soutien d'urgence aux structures du spectacle vivant les plus fragiles : théâtres à grande salle que les contraintes sur les jauges ont fortement impactés, centres de création chorégraphique, structures accueillant les arts du cirque ou ceux de la marionnette...
- Un accompagnement à la reprise d'activité et à l'emploi artistique : plus de 30 compagnies de théâtre ou arts associés bénéficieront d'aides pour reprendre les répétitions et proposer des spectacles qui n'ont pas pu être montrés.
- Un accompagnement de 12 tiers-lieux et ateliers de fabrique artistique, en particulier dans les territoires ruraux, permettant de réaffirmer la présence artistique.
- Un accompagnement des réseaux les plus à même de relayer l'impulsion dans les filières artistiques par la structuration, la formation, les plateformes de diffusion : Diagonale, Collectif Enjeu, Fédération des arts de la marionnette, le réseau des musiques actuelles, Eurek'art, l'association des créateurs sonores...
- Un plan musique de soutien à la création musicale visant à préserver la présence de créateurs sur les territoires (1,4 millions d'euros) : une vingtaine de résidences musicales, une vingtaine de lieux de diffusion, labels, orchestres ou nouvelles scènes de musiques actuelles, une vingtaine de nouveaux projets de création destinés à tourner sur les territoires seront ainsi aidés.

Dans les semaines qui viennent, un nouveau plan d'urgence pour les festivals permettra de maintenir l'offre sur l'ensemble de la région malgré les incertitudes et un nouvel "été culturel" animera les quartiers en politique de la ville et les territoires ruraux grâce au soutien des artistes, toujours en collaboration avec les collectivités.

Enfin un fonds de soutien aux institutions labellisées du spectacle vivant est prévu pour couvrir les annulations de manifestations, sans oublier l'aide au secteur du livre et de la lecture (extension des ouvertures de librairies et de médiathèques et modernisation des archives) et des industries culturelles.

*« La Culture est un marqueur du rayonnement international de la France et un secteur économique majeur. L'enjeu du plan de relance dans la Culture est de contribuer fortement à la reconstruction des secteurs culturels, de soutenir les reprises d'activité et de se projeter dans l'avenir. Ces premiers projets financés illustrent l'ampleur des moyens mobilisés et la mise en œuvre territorialisée du plan de relance. »* Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

---

### Liste des 23 projets d'investissement soutenus

- **Aigues-Mortes : Remparts** — Réinvestissement dans les monuments nationaux : 1, 5 millions €
- **Albi : Centre d'art contemporain d'intérêt national Centre d'art Le LAIT** — Fonds de transition écologique : 50 000 €
- **Albi : Sainte-Cécile — Plan Cathédrales**: 730 000 €
- **Auch : Sainte-Marie — Plan Cathédrales** : 580 000 €
- **Cahors : Archives départementales** — Réinvestissement dans les autres équipements patrimoniaux (musées, archéologie, archives) : 1 million €
- **Carcassonne : Cité** — Réinvestissement dans les monuments nationaux: 4, 5 millions €
- **Clermont-l'Hérault : Scène conventionnée d'intérêt national Le Sillon** — Fonds de transition écologique : 435 000 €
- **Foix : Scène nationale de Foix – L'Estive** — Fonds de transition écologique : 120 000 €
- **Ginals : Abbaye de Beaulieu en Rouergue** — Réinvestissement dans les monuments nationaux : 4 millions €
- **Lodève : Ancienne cathédrale Saint-Fulcran** — Monuments historiques n'appartenant pas à l'État : 1, 2 millions €
- **Lourdes : Musée pyrénéen** — Réinvestissement dans les autres équipements patrimoniaux (musées, archéologie, archives) : 1,2 millions €
- **Mende : Saint-Privat** — Plan Cathédrales : 350 000 €
- **Montpellier : École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier** — Rénovation énergétique : 4,8 millions €
- **Montpellier : Saint-Pierre — Plan Cathédrales**: 750 000 €
- **Montpellier : Scène conventionnée d'intérêt national La Vignette** — Fonds de transition écologique : 50 000 €
- **Narbonne : Scène nationale – Le Théâtre** — Fonds de transition écologique : 15 000 €
- **Nîmes : Arènes** — Monuments historiques n'appartenant pas à l'État : 900 000 €
- **Saint-Jean-Lespinnasse : Château de Montal** — Réinvestissement dans les monuments nationaux: 2, 9 millions €
- **Sète : Scène nationale** — Fonds de transition écologique : 89 000 €
- **Tarbes : Scène nationale de Tarbes – Le Parvis** — Fonds de transition écologique : 100 000 €
- **Toulouse : Centre dramatique national** — Fonds de transition écologique : 50 000 €
- **Toulouse : Chapelle de la Grave** — Monuments historiques n'appartenant pas à l'État : 754 700 €
- **Villeneuve-Lès-Avignon : Centre national des écritures du spectacle (CIRCA) Chartreuse** — Fonds de transition écologique : 30 000 €

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU  
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie  
[www.occitanie.gouv.fr/communiqués](http://www.occitanie.gouv.fr/communiqués)